

Fort-de-France, le 31 décembre 2021

## Communiqué de presse

### Prix des carburants pour le mois de janvier 2022

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

En décembre 2021, ces évolutions ont été caractérisées par :

- Le cours moyen du pétrole brut est en forte diminution de -11,7 % à 73,20 \$ le baril ;
- Le cours moyen de l'essence et du gazole baissent significativement de respectivement -9,5 % et -10 % ;
- Le cours du butane diminue également fortement de -17 % pour le deuxième mois consécutif, contre -7 % le mois dernier, après 8 mois de hausse ininterrompue.
- La parité euro/dollar baisse défavorablement (-1,60 %) à 1,1297 en moyenne.

L'ensemble de ces éléments conduit à la fixation des prix maximum suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à zéro heure :

- Supercarburant sans plomb : 1,68 €/L, soit -0,09 €/L par rapport à décembre 2021 (1,77 €/L) ;
- Gazole routier : 1,48 €/L, soit -0,02 €/L par rapport à décembre 2021 (1,50 €/L) ;
- Bouteille de gaz (de 12,5 kg) : 28,94 €, soit -1,67 € par rapport à décembre 2021 (30,61 €).

A titre de comparaison, dans l'hexagone, le prix moyen constaté en décembre est de 1,63 €/L pour le supercarburant sans plomb et de 1,53 €/L pour le gazole routier. Le prix moyen de la bouteille de butane de 13 kg dans l'hexagone était déjà de 35,36 € en octobre 2021, soit 34,00 € rapporté à une bouteille de 12,5 kg.

Face à la hausse des prix de l'énergie et des produits pétroliers en 2021, une prime exceptionnelle de 100 € a été versée par le Gouvernement en décembre pour les foyers bénéficiant du chèque énergie, soit 55 000 ménages en Martinique, et a été annoncé une indemnité inflation supplémentaire de 100 € versée aux Martiniquais gagnant moins de 2 000 euros net pas mois.